



CONTRIBUTION

23 novembre 2024

Consultation publique relative au projet Éole à St Nazaire

FNE Pays de la Loire et ses associations membres, FNE Loire-Atlantique, Bretagne Vivante et la LPO Loire-Atlantique suivent depuis plus de 10 ans le développement des énergies marines renouvelables (EMR) avec au large des côtes ligériennes le parc éolien de St Nazaire en fonctionnement et celui de Yeu-Noirmoutier en travaux. Le développement technologique amène la France à préparer la filière industrialo-portuaire de l'éolien flottant. Pour cela, les ports de la façade Atlantique doivent adapter leur configuration et travailler ensemble pour être en capacité de répondre aux besoins de ce marché industriel.

Le projet Éole, porté par le Grand Port Maritime de Nantes – St Nazaire (GPMNSN) concerne une plateforme d'assemblage pour les éoliennes posées et flottantes. Cette plateforme est destinée au déploiement des futurs parcs éoliens en mer de la façade atlantique. Elle sera principalement composée d'un quai de 780 m, de dispositifs de stockage des composants à terre et sur le plan d'eau et d'un ponton spécifique pour les navires de service.

Ce projet est de grande ampleur et nos associations vont y porter une attention soutenue au vu de l'importance particulière de l'estuaire de la Loire et de la responsabilité considérable des activités du Port de Nantes Saint Nazaire quant à la préservation de celui-ci.

Les modifications que ce projet va apporter au profil physique et à la qualité de l'eau de l'estuaire sont de nature à nous interpeller et sa sortie, discutable, du dispositif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) ne doit pas nous exonérer d'en apprécier tous les impacts, en phase travaux et dans son exploitation. On appréciera en outre les effets cumulatifs des autres projets qui se dessinent dans l'estuaire même si on n'en connaît pas encore toutes les conséquences. L'activité du Grand Port Maritime doit évoluer mais pas au détriment de l'équilibre naturel de l'estuaire de la Loire.

Dragage de l'estuaire de la Loire

Il y a peu l'enquête public relative au renouvellement du dragage de la Loire a fait réagir nos associations et nous nous y étions inquiétés de l'impact du projet Éole sur les quantités de matières à draguer et surtout sur la qualité de celles-ci.

Voici ce que nous y notions :

Les volumes sont assez considérables, le chiffre de 3 à 4 millions de m³ est annoncé et de vieux sédiments vont être remobilisés. Il est même question de déroctage. Ces sédiments concentrent très certainement des pollutions au regard des activités portuaires passées. D'où le fait que le GPMNSN commence à étudier de ramener à terre ces derniers pour les orienter ensuite vers des filières de traitement adaptées.

Alors même que le GPMNSN s'est toujours refusé de le faire pour les raisons suivantes :
« *Compte tenu des besoins en réserve foncière, de l'absence de filière technique mature et*

capable de valoriser un tel volume de sédiments, et de son coût rédhibitoire, la gestion à terre des sédiments immergeables n'est pas réaliste. Ce mode de gestion ne peut donc être envisagé que pour les seuls sédiments non immergeables », sédiments non immergeables pour des raisons de qualité (pollution), comme il le justifie dans son dossier soumis à enquête publique.

Comme le dit l'IGEDD dans son avis (à la page 19 de l'avis de l'AE) : « Les effets cumulés avec le projet Éole, dont l'étude d'impact n'a pas encore été finalisée ne sont pas analysés. Cette analyse devra être menée dans le cadre de l'évaluation environnementale de ce projet. Une première analyse, sur la base des données fournies lors des consultations publiques, compléterait utilement l'étude d'impact, pour la meilleure information du public ».

Nos associations seront très vigilantes à ce sujet et **demandent à ce que les données déjà existantes au sujet du projet Éole et du besoin de dragage puissent être partagées avec l'ensemble des acteurs du territoire.**

Le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) a une grosse responsabilité dans l'estuaire vis-à-vis de la qualité des milieux littoraux. Comment garantir la qualité de l'eau dans le cadre des travaux et ensuite en exploitation ? Une réflexion est à mener dans le cadre du plan stratégique du Grand Port et il existe une obligation de s'intéresser au vivant et à la reconquête de la qualité de l'estuaire vis-à-vis des directives cadre eau et DCMS.

La présentation que nous avons eu lors des différents ateliers liés à cette concertation nous amène à demander quelques éléments d'information complémentaire au sujet du protocole qui va être mis en œuvre pour évaluer puis isoler le volume de sédiment pollué.

Du fait de la présence d'une pollution pyrotechnique, l'évaluation indispensable en terme de surface mais aussi de profondeur va être plus complexe à définir.

A l'issue du traitement de cette pollution pyrotechnique, nous demandons que le GPMNSN s'engage à mener de nouvelles investigations selon un protocole qui sera communiqué en amont.

Nous souhaiterions également savoir comment va être adapté le protocole pour définir le choix des filières de destination pour le devenir des sédiments (traitement à terre).

Qualité de l'eau

Il nous semble par ailleurs nécessaire de mesurer la qualité de l'eau durant l'extraction. Les dispositifs (tels les rideaux de bulles) permettant de limiter la dispersion des sédiments sont efficaces en milieu confiné mais pas en milieu ouvert comme c'est le cas pour ce projet de quoi soumis aux forts courants de l'estuaire et à l'agitation.

Impact paysagé

La présence des éoliennes flottantes lors de leur montage et leur stockage dans l'estuaire amènera forcément un fort impact paysagé au regard du gigantisme de ces éoliennes. Il est primordial d'échanger à ce sujet avec les riverains et les usagers de ce territoire afin que chacun puisse réaliser les changements que cela provoquera.

Biodiversité

La Loire et son estuaire sont reconnus pour être un corridor écologique primordial pour de nombreuses espèces, notamment l'avifaune et encore plus lors des périodes de migration. Nos

associations s'inquiètent très fortement à l'idée que ces éoliennes flottantes puissent être mises en fonctionnement en phase de test (procédure normale lors du montage d'une éolienne).

Nous demandons à ce que ces phases de mise en route et de test n'aient pas lieu dans l'estuaire de la Loire.

Impact sonore et qualité de l'air

Compte-tenu de l'importance des travaux envisagés et de la proximité de la population riveraine, il nous semble indispensable de procéder à une évaluation sonore et à une évaluation de la qualité de l'air de l'environnement actuel, puis de procéder à des mesures régulières pendant la phase des travaux.

Un suivi devra également être envisagé lors de la mise en activité du quai afin de définir l'impact réel.

Transparence

Les présentations faites à l'occasion des ateliers, bien qu'elles aient été mises à disposition par la suite, nous semblent trop souvent furtives pour pouvoir s'approprier sérieusement les résultats attendus d'études annoncées. **Quelle diffusion est prévue, dans un esprit de transparence sur l'accès aux résultats de ces études ?** Leur transmission réglementaire lors de l'enquête publique du fait du délai d'enquête et de la dimension du projet et donc des études associées ne permettra pas une bonne appropriation. **Nous demandons à ce que l'ensemble des études déjà réalisées soient mises à la disposition du public et que celles à venir soient diffusées au fur et à mesure.** Cette façon de communiquer permet de mieux appréhender l'évolution du projet et de pouvoir réorienter, compléter certains sujets.

Il est précisé que la concertation va se poursuivre jusqu'à l'enquête, serait-il possible de connaître les modalités prévues ?

Nous souhaiterions, qu'à l'issue de cette concertation, le dialogue puisse être prolongé de manière pérenne avec l'ensemble des acteurs, incluant notamment les associations environnementales, mais aussi le milieu scientifique. Lors de la dernière réunion publique la mise en place d'un comité de suivi a été annoncée. Cette étape nous semble être déterminante pour favoriser l'intégration territoriale de ce projet et **nous sommes candidat pour participer à ce comité de suivi.**

Des questions en suspens

A ce jour, plusieurs questions restent posées :

- Comment le sujet de la compensation va-t-il être engagé dans ce projet ? Existe-il des projets de restauration associés ?
- Quel devenir de la libération du foncier sur le terminal charbonnier ? Quel travail est mené concernant la compensation et la restauration de milieu naturel ? Lors de la dernière réunion publique ce point a été abordé, il nous semble important de rappeler que la sanctuarisation de milieux naturels ne suffit plus, **la reconquête de milieux nous semble être un objectif à mettre en œuvre** car à ce jour, ce sont toujours des pertes qui sont comptabilisées.
- Quel regard est porté sur l'impact sur le vivant (benthos et poissons) ? Il y aurait peut-être des sujets à développer au regard des premiers résultats présentés dans l'atelier 3, en particulier la zone d'étude pour le peuplement halieutique et les crustacés. Il serait pertinent d'avoir une vision plus globale que celle du périmètre immédiat du projet . Comment va pouvoir être évalué

l'impact du projet sans cette connaissance plus fine du fonctionnement actuel de cette portion de l'estuaire?

- Quels impacts sont attendus suite aux différents travaux à entreprendre pour stabiliser le fond marin ?

- Le coût annoncé s'élève à 235 millions d'euros, ce coût comprend-il le dragage nécessaire des accès, du quai et des pontons ?

- Le changement climatique aura des conséquences sur le niveau de la mer et le marnage. Le débit de la Loire connaîtra des variations plus importantes qu'aujourd'hui, amplifiées par des événements météorologiques majeures. Comment ces impacts vont être pris en compte dans le projet ?

Avenir de la filière et planification en mer

La cartographie des zones prioritaires de l'éolien en mer présenté par l'État n'est pas à la hauteur des espoirs portés par différents acteurs. Ce constat est partagé par des industriels mais aussi des ONG comme FNE.

En effet, si FNE accueille favorablement ces efforts de planification, qui constituent une étape importante pour la transition énergétique, le brouillard persiste sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest pour laquelle seules des zones indicatives de poursuite de la concertation ont été retenues, en Bretagne Nord et où les objectifs de développement de l'éolien en mer ont été revus à la baisse. Ce manque de visibilité est le résultat de la soumission très tardive des cartes au public pendant « La mer en débat » et des zones très, trop larges d'exclusion de l'éolien en mer au profit d'autres activités.

En conséquence, **nous nous interrogeons sur le risque de surdimensionnement de ce projet** et les éléments d'appréciation de son opportunité en soulignant les enjeux coûts/bénéfices et des conséquences sur sa rentabilité. Par ailleurs, la concurrence internationale, notamment extra-européenne apparaît comme pouvant confirmer ces inquiétudes.

Force est de constater qu'aujourd'hui différents projets nous sont présentés comme des alternatives en remplacement des énergies fossiles (GoCO2, Take Kair, Lhyfe/Elyse). Or, le besoin d'une approche globale est nécessaire et devrait être clairement étudiée dans le projet stratégique du GPMNSN .

Enfin, nous regrettons que ce projet qui interpelle par son gigantisme, ne s'insère pas plus dans une logique de sobriété en terme de consommation de foncier, de respect du vivant, de réduction de consommation d'énergie.

Pour les associations **FNE Pays de la Loire, FNE Loire-Atlantique, Bretagne Vivante** et la **LPO Loire-Atlantique**

Jean-Christophe GAVALLET
président
FNE Pays de la Loire

